Département de Saône-et-Loire

Commune de CHEVAGNY LES CHEVRIERES

PLAN LOCAL D'URBANISME
Révision - Approbation

4.2- Plan de zonage
Commune - 1/5000

Vu pour être annexé à notre arrêté ou délibération en date de ce jour, Le 23 NOV. 2015 Le Maire MAIRIE DE CHEVAGNY LES CHEVRIERES SAONE ET LOIRE Françoise BOTTI	Approuvé le 04-10-1980
	Révisé le 31-01-1989
	Modifié le 22-05-1990
	Modifié le 30-03-1993
	Modifié le 09-08-1994
	Modifié le 10-06-1999
	Modifié le 20-12-2004
	Révisé le 23 NOV. 2015

Sous cette ligne, seule la pièce 4.1-Plan de zonage Bourg est opposable aux tiers

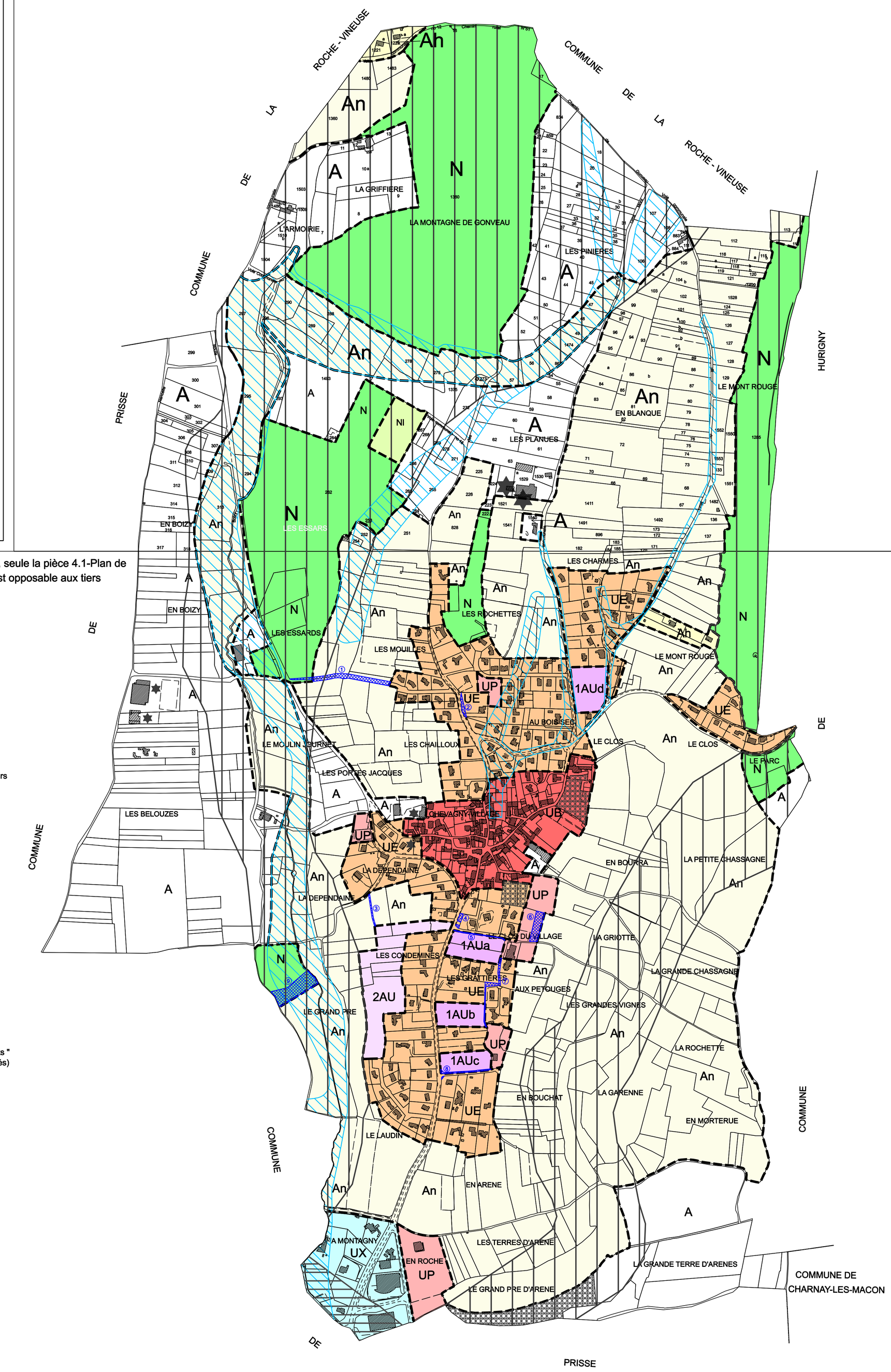

U ZONES URBAINES

- UB : Zone urbaine correspondant au bourg ancien
- UE : Zone correspond aux zones pavillonnaires ou d'implantations spontanées récentes
- UP : Zone urbaine réservée aux équipements publics
- UX : Zone urbaine réservée aux activités économiques

AU ZONES A URBANISER

- 1AU : Zone à urbaniser constructible à vocation principale d'habitat, qui comprend les secteurs 1AUa, 1AUb, 1AUc et 1AUd soumis à des orientations d'aménagement et de programmation
- 2AU : Zone à urbaniser inconstructible à vocation principale d'habitat

A ZONES AGRICOLES

- A : Zone agricole
- Ah : Secteur agricole correspondant à deux secteurs de taille et de capacité limitées
- An : Zone agricole non constructible

N ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N : Zone naturelle
- Nl : Zone naturelle réservée aux équipements touristiques, sportifs ou de loisirs
- Zone inondable en application de l'atlas des zones inondables de " la Petite Grosne et affluents " diffusé le 23/04/2010 et de l'atlas des zones inondables " AZI viticole " (écoulements concentrés) diffusé le 01/12/2001.
- Secteurs comportant des mesures de protection contre le bruit
- Espace boisé classé
- Trame verte et bleue
- Exploitation agricole (voir les périmètres de recul définis dans le rapport de présentation)
- (1) Emplacement réservé (voir tableau des emplacements réservés sur le plan 4.1)